



Concept de filière bilingue (FiBi) v1.0

(29 janvier 2010)

Élaboré par Christine Le Pape Racine, Christian Merkelbach, Claire-Lise Salzmänn et Peter Walther. Le Canton de Berne a émis un avis positif.

Sommaire

1	Objectif, demande et idée de base	3
2	Organisation de classes bilingues	4
2.1	Organisation structurelle et compétences	5
2.2	Ampleur et structure de la FiBi (nombre de classes)	5
2.3	Membres du corps enseignant	6
2.4	Infrastructure	6
2.5	Admission	7
2.6	Admission dans d'autres classes, perméabilité	7
3	Concept pédagogique et didactique	8
3.1	Principe	8
3.1.1	Base pédagogique fondamentale	8
3.1.2	Développement des compétences linguistiques	9
3.1.3	Immersion réciproque	9
3.2	Conditions-cadre, plans d'études et matériel d'enseignement	10
3.2.1	Plans d'études	11
3.2.2	Dialecte et langue standard	12
3.2.3	Horaire de l'école enfantine	12
3.2.4	Horaire de la 1 ^{re} année primaire	13
3.2.5	Horaire de la 2 ^e année primaire	14
3.2.6	Activités scolaires	16
3.2.7	Mesures pédagogiques particulières	16

3.3	Développement du concept d'enseignement dans des domaines et disciplines individuelles	16
4	<i>Organisation du projet</i>	17
4.1	Organisation du projet	17
4.2	Planification du projet	18
4.2.1	Élaboration du concept	18
4.2.2	Mise en place des classes	18
4.2.3	Formation des membres du corps enseignant	19
4.2.4	Calendrier	19
4.3	Évaluation	20
4.4	Adaptations du concept	20
5	<i>Financement</i>	20
5.1	Charges d'exploitation courantes	20
5.2	Frais généraux	21
6	<i>Sources</i>	22
7	<i>Appendices</i>	24
7.1	Appendice 1 : lettre de la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne datée du 26 novembre 2009	24

1 Objectif, demande et idée de base

Le bilinguisme est un thème central à Bienne, également à l'école enfantine et à l'école obligatoire. Les débats dans les milieux politiques, entre parents, et dans les écoles, le révèlent. Cultiver la collaboration en deux langues et dans les deux cultures correspondantes constitue, d'une part, un défi pour les acteurs concernés et, d'autre part, une grande chance pour les personnes impliquées.

Des projets bilingues ont été introduits dans les écoles biennoises en tant qu'expérience pédagogique, d'abord à Boujean, puis dans pratiquement toutes les écoles de la ville. En 2008, ils ont finalement été fermement ancrés au niveau de la législation cantonale dans le cadre de la révision de la Loi sur l'école obligatoire (art. 9 LEO ; RSB 432.210). De plus, la proximité des classes francophones et germanophones dans les écoles primaires les favorise.

Ce sont surtout les jeunes enfants qui apprennent les langues plus facilement et autrement que les adultes. De plus, la situation biennoise est unique, l'allemand et le français étant pratiquement universellement présents dans la vie quotidienne. Ne pourrait-on pas mettre également ce potentiel unique à profit en développant plus activement le bilinguisme dans les écoles ?

Le concept de filière bilingue (FiBi) se base sur le principe de l'immersion réciproque. Par ailleurs, chaque classe est composée à parts égales d'enfants germanophones et francophones. Par principe, l'enseignement est dispensé à parts égales en allemand et français. L'on encourage modérément la langue principale des enfants dans des disciplines d'enseignement linguistiquement homogènes. Ce modèle permet l'acquisition de compétences linguistiques, non seulement dans le cadre de l'enseignement, mais encore dans les contacts entre élèves, notamment lors des pauses et durant les loisirs.

À Bienne, des classes bilingues sont déjà tenues avec succès au niveau du cycle secondaire II. L'on pouvait donc aisément concevoir l'idée d'étendre cette structure scolaire en premier au cycle secondaire I. Toutefois, le concept de FiBi prévoit maintenant de débiter par l'école enfantine pour deux raisons déterminantes. Premièrement, les enfants de 5 à 6 ans apprennent une langue étrangère autrement que les adolescents de 12 à 13 ans. Deuxièmement, une initiation à l'école enfantine est d'autant plus facile qu'elle ne suppose aucune connaissance préalable de l'autre langue, et que la compétence linguistique est déjà bien développée pour les disciplines cognitives plus exigeantes.

L'on peut ainsi justement éviter que la FiBi se mue en structure scolaire élitiste. Il convient d'axer les classes bilingues sur l'intégration, soit sur l'hétérogénéité des indicateurs linguistiques, sociaux, culturels et de performance scolaire, ce qui est garanti en débutant tôt, à l'école enfantine déjà, et en élaborant une procédure de répartition correspondante.

Le projet prévoit de mettre en place, pour le moment dans une phase de quatre ans, deux filières bilingues, soit deux classes par année, de l'école enfantine à la deuxième année primaire. L'on commencera par deux puis, l'année suivante, quatre classes d'école enfantine. Deux ans plus tard, l'on y ajoutera deux classes de 1^{re} année primaire et, la dernière année, deux classes de 2^e année primaire. Au vu de la détermination d'un site durant la quatrième année, l'on décidera d'étendre, ou non, les filières bilingues de la 3^e à la 6^e années dans une phase suivante. Le cas échéant, l'on décidera au bout de huit ans de poursuivre, ou non, les filières bilingues également au niveau du cycle secondaire I. Si ces trois phases sont réalisées en l'espace de onze ans, les écoles biennoises totaliseront alors 22 classes bilingues, correspondant à tout juste 10% des classes.

Afin d'être en mesure d'évaluer la demande, une enquête a été menée au printemps 2008 quant à la volonté des parents de scolariser, à l'avenir, leurs enfants dans des classes bilingues à l'école obligatoire. L'on a envoyé un questionnaire à remplir à un total de tout juste mille parents d'enfants de trois et quatre ans.

L'enquête a été concluante. L'on peut considérer que les **résultats de 54%** des questionnaires évaluables sont positifs, révélant également l'importance du sujet pour les parents interrogés. Toutefois, l'on peut partir du principe que la procédure était erronée, dans le sens que ce sont en particulier les parents intéressés par des classes bilingues qui ont rempli le questionnaire.

Les parents interrogés font preuve d'une très grande volonté d'envoyer leur enfant dans une classe bilingue. 91% d'entre eux déclarent vouloir l'envoyer dans une telle classe si celle-ci se trouve dans l'école la plus proche. 75% des parents enverraient leur enfant si la classe bilingue se trouvait dans leur quartier, et 20% l'enverraient également dans un autre quartier. Même en partant du principe que les parents qui n'ont pas répondu au questionnaire ne sont pas intéressés, deux filières bilingues et demi pourraient être réalisées avec le dernier groupe. Ce résultat découle du fait que les parents interrogés considèrent qu'il est très important que leurs enfants connaissent l'autre langue officielle de Bienne.

Les indicateurs examinés (langue principale de l'enfant, niveau de formation des parents, quartier) n'influent que faiblement sur l'intérêt des parents. Les parents d'enfants dont la langue principale est le français font preuve d'un intérêt légèrement plus élevé, les parents d'enfants étrangers d'un intérêt légèrement plus faible, que la moyenne générale. Par ailleurs, les parents ayant fréquenté une haute école font également preuve d'un intérêt légèrement plus élevé que la moyenne générale ; toutefois, la différence est minime.

En été 2010, une école enfantine privée bilingue s'ouvrira à Bienne. En dépit du fait que les parents devront payer un écolage pour la couverture des frais y relatifs, suffisamment d'entre eux ont inscrit leur enfant pour que ladite école soit mise sur pied.

L'on peut donc considérer qu'il existe une demande en matière de classes bilingues, laquelle ne dépend, en outre, pas essentiellement du niveau de formation et de la langue de l'environnement de l'enfant. On ne court donc pas d'emblée le risque que les classes bilingues mènent à un modèle scolaire élitiste.

2 Organisation de classes bilingues

L'organisation de la FiBi est décrite ci-dessous. L'on partira d'abord de la première phase du projet, d'une durée de quatre ans et s'étendant jusqu'à la 2^e année primaire. Toutefois, l'organisation de la FiBi a été conçue de manière à ce que les deux phases suivantes, soit de la 3^e à la 6^e année primaire, et ensuite le cycle secondaire, soient mises en œuvre sans temps mort (cf. point 4.2.4). Ces trois phases correspondent aux degrés scolaires selon le concordat HarmoS, respectivement le PER (Plan d'études romand). Au cours de la dernière année de chaque phase, l'on décidera si la suivante sera mise en œuvre et si, par ailleurs, de nouveaux élèves seront admis dans les degrés scolaires déjà développés. L'organisation et la planification de la FiBi sont décrits au point 4 « Organisation du projet ».

2.1 Organisation structurelle et compétences

La FiBi constitue une école à part entière, une entité scolaire selon le Règlement scolaire municipal (RSCO ; RDCo 430.1), et développe sa propre structure scolaire. Les membres du corps enseignant forment une équipe pédagogique au sein de laquelle les enseignantes et enseignants de deux classes consécutives (école enfantine, 1^{re} et 2^e années primaires) forment chaque fois un groupe. Les membres de ce dernier travaillent en étroite collaboration, tant pour la conception que pour la mise en œuvre de la FiBi. Dans les phases suivantes, l'équipe est élargie pour former trois autres groupes (3^e et 4^e années ; 5^e et 6^e années ; cycle secondaire I).

La FiBi sera si possible réalisée sur un seul site, éventuellement avec des sites externes pour les écoles enfantines et, à l'avenir, un site supplémentaire pour le cycle secondaire I.

En temps opportun, il conviendra de clarifier quel modèle appliquer au cycle secondaire I. Par ailleurs, un modèle de classes à niveaux différenciés en fonction des performances induirait des problèmes considérables. Par contre, un modèle de classes hétérogènes où l'enseignement est dispensé en commun serait plus simple.

La FiBi est conçue selon l'art. 9a LEO.

2.2 Ampleur et structure de la FiBi (nombre de classes)

Dans un premier temps, l'on tiendra deux classes de FiBi dans chaque degré, ce qui correspond aujourd'hui à environ un onzième de l'ensemble des classes. Au vu des résultats du questionnaire concernant l'intérêt des parents, l'on peut partir du principe qu'il ne sera pas possible de satisfaire entièrement à la demande. En effet, aucune extension des capacités n'est prévue avant la fin de la première phase de quatre ans.

Pour être organisée de manière fonctionnelle et efficace, la FiBi requiert impérativement deux classes parallèles dans chaque degré scolaire. Une seule classe rendrait le traitement équivalent des deux langues impossible, et il conviendrait de choisir entre le plan d'études pour les classes de langue française ou celui pour les classes de langue allemande (cf. point 3.2), ce qui serait politiquement impensable. De plus, deux classes parallèles permettent de mettre en place des éléments individuels dans des classes linguistiquement homogènes. En outre, de grands avantages en résultent pour la formation de l'équipe enseignante.

La FiBi est hétérogène en ce qui concerne les conditions préalables linguistiques, culturelles, sociales et de performance, donc axée sur l'intégration. Par conséquent, elle dispose également des mesures pédagogiques particulières, telles que le renforcement de l'intégration, l'allemand en tant que deuxième langue, la logopédie et la psychomotricité, dans la même proportion que dans les autres écoles biennoises. Pour la composition moyenne des classes à laquelle l'on s'attend, cela donnera 5 à 6 leçons par classe ¹ essentiellement mises en place dans les degrés inférieurs.

¹ Englobant également les ressources en faveur des élèves scolarisés dans les CdS (classes de soutien). Les ressources effectivement disponibles pour les classes bilingues se réduisent donc proportionnellement à l'attribution d'enfants aux CdS. Étant donné que les classes bilingues sont, par principe, axées sur l'intégration, cela ne devrait être qu'exceptionnellement le cas.

Par principe, la FiBi se conforme aux degrés scolaires selon HarmoS, respectivement au PER. Les quatre premières années de la première phase sont divisées en école enfantine et 1^{re} et 2^e années primaires. Les classes de l'école enfantine sont tenues pour des enfants d'âges variés. Il conviendra de décider au plus tard un an avant le début de la 1^{re} année primaire si les classes de 1^{re} et 2^e années seront finalement également tenues pour des enfants d'âges variés ou non. Toutefois, l'on visera dans tous les cas une collaboration entre l'école enfantine et les 1^{re} et 2^e années primaires, dans le sens d'un degré de base ou d'un "cycle élémentaire".

2.3 Membres du corps enseignant

L'on constituera des équipes enseignantes pour les quatre classes de deux années consécutives. Elles collaboreront étroitement pour l'enseignement et le développement du projet, et couvriront la majeure partie de l'enseignement à dispenser. Une partie considérable du travail de développement et de préparation devra être fournie à l'école, des plages de temps étant définies à cet effet en dehors des heures d'enseignement.

L'on formera une équipe équilibrée en ce qui concerne la langue maternelle, le sexe et l'âge de ses membres. Elle couvrira toutes les disciplines à enseigner.

Conditions préalables pour l'enseignement au sein de la FiBi :

- diplôme d'enseignant ou d'enseignante adapté au degré scolaire ;
- connaissances approfondies des mécanismes d'apprentissage d'une langue ;
- maîtrise de la méthode d'enseignement bilingue ;
- excellente compréhension des deux langues d'enseignement ;
- volonté de collaborer au développement de la FiBi, au sein d'une équipe bilingue.

Quant à l'occupation des postes, les membres du corps enseignant travaillant déjà dans une école biennoise seront avantagés. Celles et ceux qui entreront dans la FiBi recevront une formation complémentaire adéquate, et seront accompagnés durant une première phase.

Ils bénéficieront de cours de perfectionnement (à la HEP bernoise et la HEP BEJUNE), ainsi que d'une décharge de deux leçons durant le premier cycle de la FiBi.

2.4 Infrastructure

Les classes de la FiBi seront, autant que possible, concentrées sur un seul site. L'on pourra également utiliser des sites externes sis à proximité pour l'école enfantine. Cette solution favorisera la formation de l'équipe enseignante et le développement d'une culture scolaire propre à la FiBi.

Étant donné que la proximité géographique du domicile influence directement l'intérêt porté à la FiBi, le choix du site est important, également indépendamment de la conception exacte des conditions d'admission. Il conviendra donc de placer si possible la FiBi dans un quartier où les deux langues sont fortement mélangées.

Le site de la Plänke a été retenu. L'infrastructure à disposition est idéale et le mélange de population résidant dans le quartier est assez représentatif. De plus, l'école est facilement atteignable par les transports publics. En outre, l'assainissement du collège Dufour Est permettra de disposer d'une école supplémentaire au centre ville. La FiBi pourra ensuite déménager dans le collège Dufour. La proximité immédiate de l'école du Marché-Neuf offre

aussi une situation idéale, et ceci également pour les enfants qui ne souhaitent pas fréquenter pas une classe bilingue, car il y a ainsi une école de quartier à disposition.

2.5 Admission

Pour deux filières bilingues, l'on pourra globalement admettre un maximum de 52 (classes de l'école obligatoire) et 48 (classes de l'école enfantine) élèves par année. Étant donné qu'au début les classes devront si possible être complètes, 48 places seront attribuées chaque année pour l'entrée à l'école enfantine.

Elles seront attribuées à parts égales à des enfants dont la langue principale est l'allemand ou le français. Les enfants ayant des besoins particuliers seront traités selon les mêmes critères que les autres, pour autant que leur admission à l'école obligatoire ne constitue pas un obstacle.

En inscrivant leurs enfants, les parents s'engagent à les soutenir et à ne pas abandonner immédiatement à la première difficulté. Par principe, les enfants restent dans la filière bilingue durant toute leur scolarité (cf. point 2.6).

La FiBi se concrétise pour un degré scolaire lorsque l'on dispose d'au moins 20 inscriptions par groupe linguistique. Si l'on dispose de 20 à 24 inscriptions pour un groupe linguistique, tous les enfants annoncés sont admis. Si plus de 24 inscriptions satisfont aux conditions susmentionnées pour un groupe linguistique, les places sont attribuées en fonction du critère que représente la distance séparant le domicile et l'école. En outre, des conditions d'égalité des sexes et des plans d'études sera garantie. Concrètement cela signifie que la moitié des places disponibles seront attribuées pour chacun des deux plans d'études, en fonction du critère géographique à autant de garçons que de filles.

2.6 Admission dans d'autres classes, perméabilité

Par principe, la FiBi est conçue de manière à ce que les enfants restent dans la classe bilingue durant toute leur scolarité obligatoire, à savoir de l'école enfantine à la fin du cycle secondaire I. Néanmoins, il convient de prévoir des critères donnant une certaine perméabilité à ladite filière, car il est impossible d'éviter tout changement, notamment dus à des départs et arrivées.

Motifs de sortie de la FiBi :

- déménagement aboutissant à un chemin d'école intolérable, ou future commune de domicile (en dehors de Bienne) ne prenant pas l'écolage en charge ;
- difficultés scolaires, sociales ou personnelles, clairement attribuées à la fréquentation de la FiBi. Une prise de position et une proposition correspondante du Service psychologique pour enfants et adolescents est requise.

Les inaptitudes à la performance non dues à l'enseignement bilingue ne valent pas en tant que motifs de sortie. La FiBi est conçue comme école intégrative et admet, comme les autres écoles, les mesures pédagogiques particulières ou la répétition de classes.

Durant toute la durée de la FiBi, l'on garantit aux élèves la réintégration des classes de l'une des deux langues officielles. Un enseignement supplémentaire des langues est offert à cet effet dans le cadre de l'école (cf. point 3).

De nouveaux élèves peuvent être admis dans la FiBi, dans la mesure des places disponibles. Par ailleurs, l'on distingue trois périodes d'admission.

- a. Durant l'école enfantine : les élèves sont admis en fonction d'une liste d'attente établie lors de l'ouverture de la FiBi, jusqu'à un effectif de 24 élèves par classe.

- b. Durant les 1^{re} et 2^e années scolaires : les places libérées sont mises au concours jusqu'à un effectif de 24 élèves par classe. Les élèves sont admis selon les mêmes critères que lors de l'admission initiale. Toutefois, ils doivent en outre disposer de compétences linguistiques élémentaires dans les deux langues d'enseignement.²

Quant aux phases suivantes, à savoir dès la 3^e année primaire, l'on n'a pas encore déterminé les conditions d'admission pour les élèves souhaitant changer d'orientation. Par principe, les mêmes critères seront valables, les exigences relatives aux compétences linguistiques dans les deux langues d'enseignement étant toutefois plus élevées. En règle générale, les élèves admis ultérieurement dans la FiBi devront, par principe, être en mesure de suivre l'enseignement dans les deux langues officielles.

3 Concept pédagogique et didactique

La FiBi vise l'équilibre approximatif des compétences, si possible orales et écrites, dans les deux langues. Toutefois, l'on peut s'attendre à des différences entre les élèves selon leur faculté d'apprentissage, ce qui concerne notamment le niveau en général mais également les compétences communicationnelles individuelles que sont la compréhension orale, la lecture, l'expression orale, et l'écriture. Il convient de ne pas sous-estimer le phénomène de la diglossie, les élèves francophones devant, jusqu'à un certain point, apprendre tant le dialecte que la langue standard.

3.1 Principe

3.1.1 Base pédagogique fondamentale

Par principe, la base pédagogique fondamentale de la FiBi ne se différencie pas de celle des autres classes. Toutefois, en qualité d'école fortement dirigée et jouissant d'une autonomie partielle, elle développe son profil et sa culture propres. Par ailleurs, les aspects suivants revêtent une importance particulière :

- les membres du corps enseignant des deux langues travaillent en étroite collaboration, planifiant l'enseignement d'un commun accord. Ils observent et enregistrent les progrès des élèves de manière coordonnée ;
- ils collaborent activement et de manière constructive au développement de la FiBi. Ils sont ouverts aux nouveautés et prêts à se perfectionner personnellement en conséquence ;
- ils sont conscients de l'environnement bi et multiculturel des élèves, et tirent profit de cette diversité dans leur enseignement. Ils disposent, à cet effet, de connaissances en pédagogie interculturelle, et connaissent la situation particulière de Bienne ;
- ils détectent la rapidité avec laquelle les élèves apprennent et adaptent l'introduction des connaissances et de l'écrit en conséquence.

Les parents peuvent considérablement contribuer au succès de l'école, la condition préalable étant une attitude positive envers le bilinguisme et le multilinguisme. L'école leur fournit des

² La procédure doit encore être établie de manière détaillée.

connaissances de base concernant l'acquisition d'une langue, et des informations quant à la méthode de travail du corps enseignant. Ce dernier veille à avoir régulièrement avec eux des échanges sur le développement de l'enfant, lequel doit se sentir également soutenu, tant à l'école qu'à la maison, disposant ainsi d'une base solide pour développer son image personnelle et sa confiance en soi.

3.1.2 Développement des compétences linguistiques

En tant que plus grande ville bilingue de Suisse, Bienne offre justement des conditions-cadre uniques pour la création d'une forme d'enseignement bilingue dès le début de la scolarité. La promotion du multilinguisme constitue un objectif explicite, tant de l'Union européenne que du Conseil de l'Europe. Les compétences linguistiques ne constituent pas uniquement un objectif de formation, l'apprentissage de chaque langue permettant non seulement d'accéder à un monde nouveau, mais étant encore d'importance primordiale pour avoir des chances sur le marché du travail. Le Conseil de l'Europe vise à congédier des jeunes « fonctionnellement » trilingues de l'école obligatoire. Être « fonctionnellement » trilingue ne signifie pas maîtriser les langues parfaitement et de manière égale dans la vie quotidienne, la famille et la profession, mais les maîtriser suffisamment pour les besoins du moment. Afin d'atteindre cet objectif, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage sont améliorées en permanence, et le début de l'apprentissage des langues à l'école avancé dans tous les pays.

En général, de très nombreuses personnes connaissent déjà plus de deux langues. Cela vaut notamment pour la Suisse où presque chaque deuxième nouveau mariage est binational (selon l'Office fédéral de la statistique). L'école doit prendre acte de cette nouvelle situation et s'y adapter.

Ces 20 dernières années, la recherche sur l'acquisition des langues a réalisé de grands progrès, en collaboration avec différentes disciplines scientifiques apparentées. Par ailleurs, elle s'axe sur le constructivisme : l'être humain construit dans son cerveau des réseaux hautement complexes pour mémoriser individuellement l'ensemble de ses connaissances et de son savoir-faire, dont les langues font partie. Toute didactique linguistique adaptée à notre époque en tient compte. Par ailleurs, ladite didactique s'axe de plus en plus sur le concept du plurilinguisme, dont le bilinguisme est un cas particulier. Toutefois, l'on développe également la didactique plus significative de la langue tertiaire, laquelle aborde, par exemple, les différences d'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue étrangère.

Le projet de FiBi s'aligne sur ces réflexions, et prend en compte les conditions-cadre spécifiques de Bienne. S'y ajoutent également, tant les expériences faites jusqu'ici à l'école obligatoire que les connaissances issues de projets réalisés dans d'autres cantons.

Il convient de percevoir l'importance des différentes langues introduites dans la classe, soit le français, l'allemand standard, le dialecte, et autres, et de leur accorder une place dans le sens d'une éducation orientée vers le plurilinguisme. Pour cela, il faut analyser l'offre de matériel d'enseignement et d'apprentissage, et développer son propre matériel approprié.

3.1.3 Immersion réciproque

Il existe deux manières principales de mettre en place une école bilingue cohérente tant horizontalement que verticalement : soit l'on tient une classe relativement homogène avec la

même langue première (L1) en consacrant 50% du temps à l'enseignement dans l'autre langue, soit l'on constitue des classes avec chaque fois 50% d'élèves des deux langues premières (classes linguistiquement mixtes), et l'on dispense également l'enseignement à parts égales dans les deux langues. Idéalement, la moitié des élèves de la classe sont chaque fois francophones ou germanophones. C'est le modèle dit de l'immersion réciproque. Toutefois, l'on choisit dans la plupart des cas le premier modèle, nommé enseignement bilingue, car il n'y a qu'une seule langue locale, ce qui rend l'immersion réciproque impossible.

La communication et le soutien mutuel entre élèves jouent un rôle considérable dans l'immersion réciproque. L'un des objectifs primordiaux des membres du corps enseignant est d'encourager une communication dirigée entre les deux groupes linguistiques, ce qui constitue parallèlement un moyen pédagogique. De plus, il convient d'introduire des procédures et règles claires pour tous, stimulant l'apprentissage autonome, et pouvant également être remises en cause.

L'on fait souvent la différence entre les modes d'apprentissage des langues dirigé et spontané. C'est spontanément que l'enfant apprend sa langue maternelle ou que les migrantes et migrants apprennent une langue sur leur lieu de travail. Ils perçoivent la langue avec leurs sens, sans aucune censure, de manière tout à fait naturelle. Ils en choisissent les éléments dont ils ont besoin pour communiquer. Ils apprennent la structure de la langue en majeure partie au vu de la fréquence de l'apparition d'une règle, ou parce que celle-ci est particulièrement facile. En effet, ce qui est très marqué et qui attire l'attention est aussi plus vite appris !

Dans l'enseignement, tout est dirigé. La langue est simplifiée, le vocabulaire sélectionné, la grammaire expliquée, etc. Les élèves doivent suivre les contenus du manuel scolaire ou ceux de l'enseignante ou de l'enseignant, et ne peuvent rien choisir eux-mêmes.

Dans le modèle de l'immersion réciproque, les apprentissages de la langue spontané et dirigé se complètent. Conformément à l'âge, l'acquisition spontanée de la langue est au premier plan à l'école enfantine, pour être ensuite de plus en plus complétée par un apprentissage dirigé.

3.2 Conditions-cadre, plans d'études et matériel d'enseignement

Conformément au principe de l'immersion réciproque, les classes sont constituées en premier lieu à parts égales d'enfants germanophones et francophones. Les élèves de langue étrangère sont attribués au groupe francophone ou germanophone selon le critère de la langue qu'ils maîtrisent le mieux. Le groupe d'apprentissage reste ensemble durant le temps consacré à l'enseignement. L'on peut profiter de demi-classes pour enseigner des contenus individuels dans la langue première (L1) des élèves.

Le présent concept ne régit que des principes et conditions-cadre généraux de la FiBi. Il convient d'accorder une marge de manœuvre adéquate à l'équipe de la FiBi pour la mise en œuvre du projet, ainsi que pour son développement et son adaptation aux conditions concrètes.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des indicateurs de la FiBi pour l'enseignement bilingue à l'école enfantine ainsi qu'en 1^{re} et 2^e années primaires :

<i>Indicateur</i>	<i>Expression</i>
1. Âge des élèves débutants	Tôt : entre 3, 4 et 5, 6 ans (avant l'acquisition de l'écriture)
2. Objectif de l'enseignement à la fin de l'école obligatoire	Connaissances presque parfaites, comme un locuteur natif
3. Composition de la classe	Bilingue : 50% des élèves de langue première (L1) et 50% de deuxième langue (L2)
4. Compétences linguistiques des élèves	Élèves débutants, compétences faibles
5. Compétences linguistiques de l'enseignant ou de l'enseignante	Locuteur natif / Locutrice native avec connaissance de l'autre langue scolaire
6. Personnel enseignant	1 personne = 1 langue, il faut donc au moins deux membres du personnel enseignant par classe
7. Enseignement des langues	Outre l'enseignement par immersion, l'on enseigne également les langues
8. Langues et ordre des langues	Langues locales, simultanément
9. Valeur des langues-cibles d + f	Langues jouissant d'un prestige élevé
10. Quote-part de temps	50% d'exposition à chaque langue
11. Horaires / quotes-parts	P. ex., le matin ou l'après-midi / 1 ^{re} ou 2 ^e moitié de la semaine
12. Conditions d'admission	Ouvert à tous les élèves, également aux plus faibles
13. Statut des participants	Facultatif pour le personnel enseignant et les élèves
14. Disciplines	Contenus plutôt concrets, orientés sur l'action et, ultérieurement plus abstraits, plus cognitifs
15. Matériel / matériel pédagogique	En partie disponible
16. Plan d'études	École enfantine : plan d'études combiné ; école primaire : une classe pour chaque degré selon le plan d'études pour les classes de langue française ou celui pour les classes de langue allemande
17. Compétences méthodiques des membres du corps enseignant	Formation approfondie (préalable et en cours d'emploi)
18. Accompagnement et évaluation	Accompagnement et évaluation professionnels

3.2.1 Plans d'études

Pour l'école enfantine, l'on élaborera un plan d'études combiné, découlant de celui pour les classes d'école enfantine de langue allemande ainsi que de celui pour les classes d'école enfantine de langue française du PER (Plan d'études romand), correspondant à ces deux prescriptions. Il s'appliquera aux quatre classes d'école enfantine de la FiBi. Toutefois, le plan d'études pour les classes de la langue correspondante s'appliquera encore durant l'année scolaire 2010/2011 pour les enfants en 2^e année de l'école enfantine.

Quant au cycle primaire, les plans d'études ainsi que les grilles horaires correspondantes diffèrent considérablement. De plus, il convient d'enseigner la langue première (L1) ainsi que les mathématiques dans la L1. Si l'on enseignait les autres disciplines uniquement selon le principe de l'immersion réciproque, la quote-part d'enseignement dans la deuxième langue se limiterait à environ un quart et, en outre, surtout aux disciplines concrètes orientées sur l'action. L'on atteindrait ainsi encore à peine l'objectif d'une compétence linguistique élevée dans les deux langues.

Concernant les 1^{re} et 2^e années primaires (dans les phases ultérieures également pour les classes suivantes), l'on tiendra donc chaque fois une classe selon le plan d'études pour les classes de langue française (PER), et l'autre selon celui pour les classes de langue allemande (plan d'études 21 ?). L'on enseignera la langue première (L1) et les mathématiques dans la L1, et les autres disciplines, jusqu'à un maximum de 50% de toutes les leçons, dans l'autre langue.

Pour être en mesure de poursuivre l'immersion réciproque également après l'école enfantine, l'on veillera à ce que la moitié des enfants suivant l'enseignement selon le plan d'études pour les classes de langue française aient l'allemand et le français comme langue première. Cela vaut également pour l'enseignement selon le plan d'études pour les classes de langue allemande. Les élèves pourront ainsi choisir de suivre l'enseignement selon le plan d'études pour les classes de langue française ou selon celui pour les classes de langue allemande. Dans la procédure de répartition, l'on veillera à l'égalité du nombre d'enfants francophones et germanophones dans chaque classe, selon le schéma suivant.

		pour les classes de langue allemande	pour les classes de langue française
Langue principale	Allemand	env. 12 enfants	env. 12 enfants
	Français	env. 12 enfants	env. 12 enfants

3.2.2 Dialecte et langue standard

Compte tenu de l'objectif que constitue la fonctionnalité des compétences linguistiques, les enfants dont la langue principale est le français doivent également apprendre le dialecte. Étant donné que ce dernier joue un rôle central dans la vie quotidienne biennoise, cela correspond au vœu des parents francophones, mais est également important pour avoir de futures chances sur le marché du travail.

À l'école enfantine et selon la composition de la classe, l'on communiquera donc tant en dialecte qu'en langue standard durant les leçons données en allemand, le dialecte étant prioritaire. Par principe, l'enseignement sera dispensé dans la langue standard dès l'entrée à l'école primaire, le dialecte étant également encouragé dans le cadre des offres de l'école.

3.2.3 Horaire de l'école enfantine

Un horaire typique de l'école enfantine pourrait avoir l'allure suivante (son aménagement exact est l'affaire des membres du corps enseignant impliqués, en collaboration avec la direction de la FiBi) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 1	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.
Matin 2	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.
Matin 3	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.
Matin 4	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.
Midi					
Après-midi 1	Demi-classe			Demi-classe	
Après-midi 2	Demi-classe			Demi-classe	

Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant francophone (L1)
Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant germanophone (L2)
Enseignement en demi-classe pour les élèves francophones
Enseignement en demi-classe pour les élèves germanophones

L'enseignement de 10 des 22 leçons est dispensé dans la deuxième langue, ce qui correspond à une quote-part de 45.5% d'immersion. Si les membres du corps enseignant travaillent à 100%, l'enseignement doit être dispensé dans une deuxième école enfantine à la même heure, chaque fois dans l'autre langue.

3.2.4 Horaire de la 1^{re} année primaire

Un horaire typique de la première année primaire selon le plan d'études pour les classes de langue allemande pourrait avoir l'allure suivante (son aménagement exact est l'affaire des membres du corps enseignant impliqués, en collaboration avec la direction de la FiBi):

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 1	Deutsch	Mathematik	Mathematik	Deutsch	Musik
Matin 2	Deutsch	Mathematik	Deutsch	Mathematik	Musik
Matin 3	NMM	NMM	Sport	NMM	Deutsch
Matin 4	Sport	NMM	NMM	Sport.	NMM
Midi					
Après-midi 1	Gestalten	Französisch		Gestalten	
Après-midi 2	Gestalten	Französisch		Gestalten	

Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant germanophone (L1)
Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant francophone (L2)
Enseignement en demi-classe (en français, L2)
Offre de l'école (en français, L2)

L'enseignement de 10 des 22 leçons est dispensé dans la deuxième langue, ce qui correspond à une quote-part de 45.5% d'immersion. L'on enseigne la langue première (L1) et les mathématiques exclusivement en allemand. Cet horaire comprend deux heures offertes par l'école pour l'enseignement du français. Seules deux leçons d'expression (*Gestalten*) y sont comprises ; le cas échéant, l'offre pourrait être élargie d'une heure. L'objectif est que les élèves maîtrisent également suffisamment la forme écrite avant la fin de la deuxième année, afin d'être en mesure de suivre l'enseignement en tant que tel en français.

Voici un modèle d'horaire correspondant, selon le plan d'études pour les classes de langue française :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 1	Maths	Français	Maths	Français	Maths
Matin 2	Français	Maths	Français	Maths	Français
Matin 3	Environnement	Éd. physique	Français	Éd. générale	Français
Matin 4	Éd. physique	Musique	Français	Éd. physique	Français
Midi					
Après-midi 1	ACM	Allemand		ACM	ACM
Après-midi 2	ACM	Allemand		ACM	Éthique
Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant francophone (L1)					
Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant germanophone (L2)					
Enseignement en demi-classe (en allemand, L2)					
Offre de l'école (en allemand, L2)					

L'enseignement de 10 **des 24** leçons est dispensé dans la deuxième langue, ce qui correspond à une quote-part de 41.7% d'immersion. Pour le reste, les mêmes remarques que celles valables pour l'horaire selon le plan d'études pour les classes de langue allemande s'appliquent.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble de la répartition des disciplines du plan d'études choisi.

Langue d'enseignement	Plan d'études pour les classes de langue allemande	Plan d'études pour les classes de langue française
L1 (langue première)	5 L Deutsch	9 leçons de français
	4 L Math	5 leçons de mathématiques
	2 L Musik	
	1 L NMM	
	12 L in L1	14 leçons dans la L1
L2 (deuxième langue)	5 L NMM	1 leçon d'éducation générale
	2 L Gestalten	1 leçon d'éthique
	3 L Sport	1 leçon d'environnement
		3 leçons d'ACM
		1 leçon de chant
		3 leçons d'éducation physique
	10 L in L2	10 leçons dans la L2
Offre de l'école	2 L Französisch	2 leçons d'allemand
Total des heures d'enseignement	24 Lektionen	26 leçons

L'on pourrait également mettre en place, en tant que variante, une heure de langue première (L1) dans la langue d'immersion, pour l'acquisition de la langue écrite. La leçon d'éducation générale du PER pourrait, par exemple, être enseignée en L1 à cet effet. L'on peut concevoir d'autres variantes.

3.2.5 Horaire de la 2^e année primaire

Un horaire typique de la deuxième année primaire selon le plan d'études pour les classes de langue allemande pourrait avoir l'allure suivante (son aménagement exact est l'affaire des membres du corps enseignant impliqués, en collaboration avec la direction de la FiBi) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 1	Deutsch	Mathematik	Mathematik	Deutsch	Musik
Matin 2	Deutsch	Mathematik	Deutsch	Mathematik.	Musik
Matin 3	NMM	NMM	Sport	NMM	Deutsch
Matin 4	Sport	NMM	NMM	Sport.	Mathematik
Midi					
Après-midi 1	Gestalten	Französisch		Gestalten	Gestalten
Après-midi 2	Gestalten	Französisch		Gestalten	Gestalten

Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant germanophone (L1)
Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant francophone (L2)
Enseignement en demi-classe (en français, L2)
Offre de l'école (en français, L2)

L'enseignement de 12 des 24 leçons est dispensé dans la deuxième langue, ce qui correspond à une quote-part de 50% d'immersion. L'on enseigne la langue première (L1) et les mathématiques exclusivement en allemand. Cet horaire comprend deux heures offertes par l'école pour l'enseignement du français. L'objectif est que les élèves maîtrisent également suffisamment la forme écrite avant la fin de la deuxième année, afin d'être en mesure de suivre l'enseignement en tant que tel en français.

Voici un modèle d'horaire correspondant, selon le plan d'études pour les classes de langue française :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 1	Maths	Français	Maths	Français	Maths
Matin 2	Français	Maths	Français	Maths	Français
Matin 3	Environnement	Éd. physique	Français	Ed. générale	Français
Matin 4	Environnement	Musique	Français	Éd. physique	Français
Midi					
Après-midi 1	ACM	Allemand		ACM	Éd. physique
Après-midi 2	ACM	Allemand		ACM	Éthique
Matin 1	ACM			ACM	

Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant francophone (L1)
Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant germanophone (L2)
Enseignement en demi-classe (en allemand, L2)
Offre de l'école (en allemand, L2)

L'enseignement de 11 des 24 leçons est dispensé dans la deuxième langue, ce qui correspond à une quote-part de 45.8% d'immersion. Pour le reste, les mêmes remarques que celles valables pour l'horaire selon le plan d'études pour les classes de langue allemande s'appliquent.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble de la répartition des disciplines du plan d'études choisi.

Langue d'enseignement	Plan d'études pour les classes de langue allemande	Plan d'études pour les classes de langue française
L1 (langue première)	5 L Deutsch	9 leçons de français
	4 L Math	5 leçons de mathématiques
	5 L Musik	
	2 L Gestalten	
	12 L in L1	14 leçons en L1
L2 (deuxième langue)	5 L NMM	1 leçon d'éthique
	2 L Gestalten	2 leçons d'environnement
	3 L Sport	3 leçons d'ACM
	2 L Musik	1 leçon de Chant
		3 leçons d'éducation physique
	12 L in L2	10 leçons en L2
Offre de l'école	2 L Französisch	2 leçons d'allemand
Total des heures d'enseignement	26 Lektionen	26 leçons

De même que pour la première année primaire, l'on peut concevoir différentes variantes.

3.2.6 Activités scolaires

L'école de la FiBi favorise la cohésion entre les enfants et les membres du corps enseignant de toutes les classes, par le biais de diverses activités. En règle générale, des semaines de projet et autres projets scolaires sont conçus pour l'ensemble de l'école, et servent également à l'échange entre les classes. Les quatre classes correspondantes de deux années consécutives travaillent notamment ensemble lors de manifestations particulières, mais également dans le cadre de l'enseignement régulier, ce qui peut englober des éléments d'enseignement excédant le cadre d'une seule année.

3.2.7 Mesures pédagogiques particulières

Des mesures pédagogiques particulières sont à disposition de la FiBi dans la même proportion que pour les autres écoles. Cela vaut également pour l'organisation et la procédure d'admission.

3.3 Développement du concept d'enseignement dans des domaines et disciplines individuelles

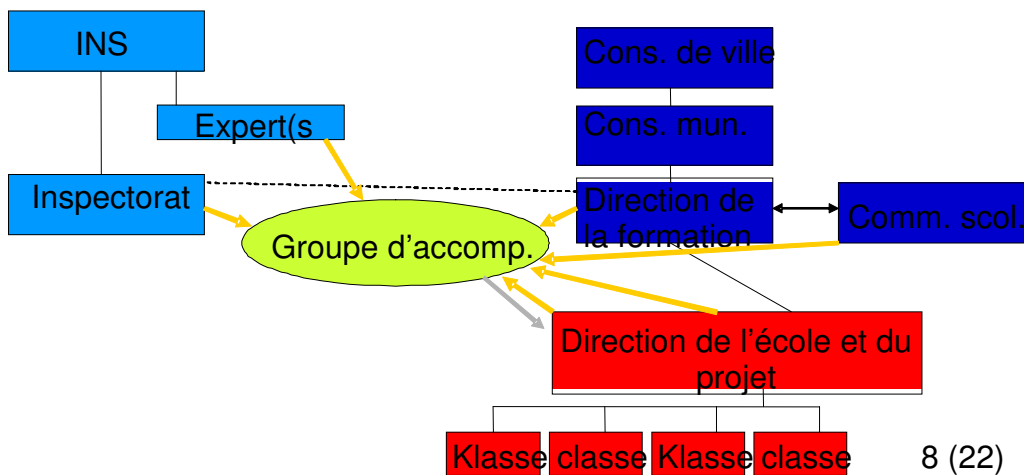
Compte tenu des conditions prescrites, l'on peut maintenant décrire, dans un concept fin, les étapes et mesures préparatoires ainsi que la procédure méthodique durant l'enseignement. Vu l'hétérogénéité des classes de ce modèle, la réciprocité est particulièrement exigeante, car il s'agit d'engager avantagement dans l'enseignement, les compétences linguistiques, non seulement des membres du corps enseignant, mais encore des camarades de classe, par exemple, au moyen de la formation en tandem et du **mentorat entre pairs** dans des travaux de groupe.

Toutefois, il convient d'élaborer le concept fin en collaboration avec la direction de l'école, la coordination du projet, et le personnel enseignant impliqué. Dans une première étape, le concept doit être élaboré pour l'école enfantine dès le début de l'année civile 2010. Le concept pour la première année du cycle primaire doit être élaboré au cours de l'année scolaire 2011/2012.

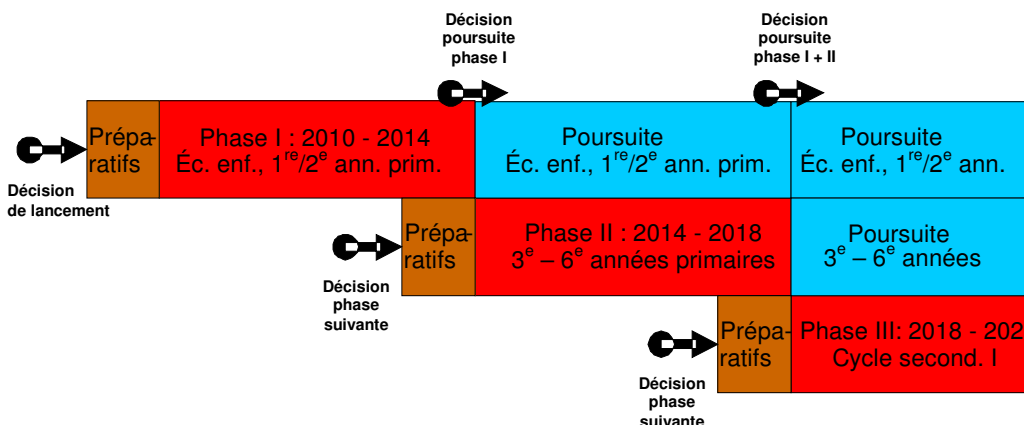
4 Organisation du projet

4.1 Organisation du projet

La FiBi est un projet commun de la Ville de Bienne et du Canton de Berne, organisé de la manière suivante :



Le projet est mis en place en trois phases, tel qu'illustré dans le schéma suivant. Au moins un an avant la fin de la phase I et II, il s'agira de décider s'il convient de débiter la phase suivante et de poursuivre les classes des phases déjà réalisées.



Au plan opérationnel, les classes bilingues seront dès le départ menées en tant qu'unité scolaire autonome avec sa propre direction d'école, laquelle sera responsable de diriger l'école selon les réglementations cantonales et communales en vigueur, pour autant que le présent concept ne prévoise pas autre chose. La direction de l'école se chargera également de

la coordination du projet, et sera responsable de son développement et de sa mise en œuvre. Elle sera soumise aux autorités communales et cantonales, comme la direction d'une école régulière.

Quant à l'aspect professionnel, le projet sera soutenu par un **groupe d'accompagnement** composé comme suit :

- représentation de la Direction de l'instruction publique, experts spécialisés ;
- représentation de l'Inspection scolaire ;
- représentation de la Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture (présidence) ;
- représentation de chacune des deux commissions scolaires ;
- direction de l'école.

Le groupe d'accompagnement pourra, au besoin, faire appel à d'autres personnes. Il sera responsable d'élaborer le concept et de surveiller sa mise en œuvre. Il proposera les décisions à rendre pour sa réalisation optimale, aux instances communales et cantonales compétentes.

4.2 Planification du projet

4.2.1 Élaboration du concept

Le concept global de la FiBi pour l'école enfantine et les 1^{re} et 2^e années primaires doit être élaboré et approuvé par les autorités communales et cantonales d'ici la fin de l'année civile 2009. Ce concept comprendra notamment le financement du projet, sa planification et son organisation détaillée, ainsi que ses principes pédagogiques et didactiques fondamentaux.

Ensuite, la direction de l'école et la coordination du projet, soutenues par des experts externes et le groupe d'accompagnement, développeront encore ledit concept, lequel s'appuiera sur les expériences d'autres écoles bilingues et prendra en compte le cas particulier de Bienne.

4.2.2 Mise en place des classes

En été 2010, quatre classes d'école enfantine bilingues seront ouvertes. Elles remplaceront chacune deux classes d'école enfantine existantes de langue allemande et de langue française de la Ville de Bienne. En été 2012 et 2013, deux classes d'école primaire de chaque année suivante correspondante s'y ajouteront. Ce principe pourra être poursuivi dans les phases ultérieures du projet. Le schéma suivant illustre cette procédure :

	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Éc. enfantine 1	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année
Éc. enfantine 2	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année
Éc. enfantine 3	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année
Éc. enfantine 4	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année	1 ^{re} année 2 ^e année
1P-dt Lehrplan				
Pl. d'ét. 1 ^{re} prim. f				
2P-dt Lehrplan				
Pl. d'ét. 2 ^e prim. f				

Après quatre ans, soit en été 2014, les premiers enfants (couleur verte) auront suivi les quatre premières années de la FiBi et, durant l'année scolaire 2013/2014, un total de huit classes de FiBi seront tenues.

4.2.3 Formation des membres du corps enseignant

La « PH Bern » et la HEP BEJUNE formeront les membres du corps enseignant pour la FiBi.

Durant l'année préparatoire, l'on prévoit des cours de perfectionnement théoriques, probablement sur deux jours, des cours axés sur la pratique, et des visites de classes bilingues de l'ordre de trois jours, ainsi qu'un contingent de cinq 5 jours pour la planification (10 jours au total).

Durant leurs deux premières années d'activité au sein de la FiBi, les membres du corps enseignant bénéficieront d'une décharge de deux leçons par semaine (pour un engagement excédant 20 leçons par semaine ; d'une leçon pour un engagement entre 10 et 20 leçons par semaine). Elles serviront à la préparation de l'enseignement, à des rencontres d'intervision (au moins une fois par mois), ainsi qu'au développement de l'école.

4.2.4 Calendrier

L'on a déjà présenté les trois phases du projet au point 4.1. Le calendrier suivant se rapporte uniquement à la phase I du projet, soit à l'école enfantine et aux deux premières années de l'école primaire.

Les dates-clés suivantes ont été fixées pour la phase en question :

Juillet 2009	Décision de principe du Canton
Octobre 2009	Décision formelle du Canton et de la Commune de Bienne
Décembre 2009	Nomination de la direction de l'école et de la coordination du projet
Janvier 2010	Information des parents dont les enfants entreront à l'école enfantine dès 2010
Mars 2010	Clôture de la procédure d'admission
Avril 2010	Nomination du personnel enseignant pour l'école enfantine de la FiBi
Mai/Juin 2010	Perfectionnement du corps enseignant / Préparation avec lui

Août 2010	Lancement de la première des quatre classes d'école enfantine de la FiBi
Avril 2012	Nomination du personnel enseignant pour les 1 ^{re} et 2 ^e années primaires de la FiBi
Mai/Juin 2012	Perfectionnement du corps enseignant / Préparation avec lui
Août 2012	Lancement de la première année primaire de la FiBi
Août 2013	Lancement de la deuxième année primaire de la FiBi
Septembre 2013	Décision de la Commune de Bienne et du Canton quant à la poursuite de la phase I
Septembre 2013	Décision de la Commune de Bienne et du Canton quant au lancement de la phase II

4.3 Évaluation

L'on prévoit un accompagnement et une évaluation scientifiques du projet de FiBi par la Section Recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP) du Canton de Berne. Lors de l'évaluation, il conviendra d'accorder une attention particulière aux aspects suivants :

- acquisition de la compétence linguistique (à comprendre dans un sens plutôt large) dans les deux langues scolaires ;
- succès scolaire dans toutes les disciplines ;
- conditions de travail des membres du corps enseignant ;
- composition de la population scolaire (sélectivité de la FiBi) ;
- acceptation de la FiBi par la population et dans les milieux scolaires biennois.

Il conviendra d'effectuer une évaluation partielle après les première et deuxième années déjà, ainsi qu'une évaluation à grande échelle au bout de trois ans, afin d'être en mesure de rendre une décision quant à la poursuite du projet sans temps mort.

4.4 Adaptations du concept

Le présent concept se comprend en tant qu'outil de travail. Vu la longue durée du projet, il faut s'attendre à l'adapter en permanence. Il vise à décrire l'aménagement actuel de la FiBi, lequel doit évoluer.

5 Financement

5.1 Charges d'exploitation courantes

Ne figurent ici que les charges s'ajoutant à celles de l'exploitation d'une école régulière. L'on part du principe que la FiBi disposera d'un budget analogue à celui d'autres écoles.

Transports d'élèves :

Il faut s'attendre à ce que les élèves proviennent d'une zone de recrutement plus étendue que celle de l'école régulière. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des frais induits :

Degré	Quote-part Transport	Coût / enfant	2010/11		2011/12		2012/13		2013/14	
			Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
Éc. infantine	60%	600	48	17'280	96	34'560	96	34'560	96	34'560
1 ^{re} – 2 ^e années	40%	500	-	-	-	-	48	9'600	96	19'200
Total				17'280		34'560		44'160		53'760

Perfectionnement, accompagnement, et décharge du personnel enseignant entrant dans la FiBi :

Les cours de perfectionnement pour les membres du corps enseignant seront dispensés à parts égales par la HEP BEJUNE et la « PH Bern ». Deux cours seront introduits, l'un au printemps 2010 concernant l'école infantine et l'autre au printemps 2012 concernant les 1^{re} et 2^e années primaires.

Le 7% de réserve de ressources scolaires pour des projets bilingues assurera la décharge des membres du corps enseignant pour le perfectionnement.

5.2 Frais généraux

Les frais généraux du projet englobent essentiellement les composants suivants :

- décharge de la direction de l'école de 20% supplémentaire à l'engagement, pour la coordination du projet : l'on mettra en place des pourcentages de postes des responsables du bilinguisme à cet effet ;
- conseils et soutien par des spécialistes pour un montant d'environ 25'000 fr. par année (financés par la Ville de Bienne) : ces frais pourront en majeure partie être couverts par les moyens prévus pour l'encouragement du bilinguisme ;
- acquisition et adaptation de matériel d'enseignement pour environ 20'000 fr. par nouvelle année : la Ville de Bienne devra mobiliser cette somme.

6 Sources

en français

Merkelbach, Ch. (2007): *Bonjour – Guten Tag – Gruñezi: de la cohabitation aux échanges entre communautés linguistiques – Rapport final sur l'expérience d'immersion à l'école primaire de Bienne-Boujean*. Berne:

Direction de l'instruction publique du canton de Berne, section recherche, évaluation et planification pédagogiques. SREP 2/07. 167 p. incl. CD, Deutsche Zusammenfassung erhältlich.

Morgen, Daniel (2008) FINESTRA II - La parité des langues: un concept qui dérange? In: *Babylonia* 3, 71-80.

Schwob, Irène; Ducrey François (2006). L'enseignement bilingue dans des classes primaires en Valais romand. In: *Babylonia* 2, 41-46.

www.emilangues.education.fr/search/node/enseignement+bilingue

www.ciep.fr/bibliographie/Enseignement_bilingue.pdf

www.ciep.fr/bibliographie/bibliographie-enseignement-precoc-des-langues-vivantes.pdf

Personnes de ressource:

Macolin: EE/KG bilingue, Eve Hügi, Caroline Kreps, Sumaya Allaf, Gaucher Cornelia

Trommer, Elisabeth (responsable pédagogique des classes bilingues en Alsace)

Morgen, Daniel, ancien Directeur de IUFM Guebwiller,
Villesèche, Denis, St-Louis (directeur d' école primaire)

Geiger-Jaillet, Anemone. Professeure de l'Université de Strasbourg, IUFM, Guebwiller

auf Deutsch

Tracy, Rosemarie; Prof. Dr. Universität Mannheim: Interview „Der Eintritt in den Kindergarten ist der ideale Moment für den Beginn der Sprachförderung“. Über den Zweitspracherwerb im Kindergartenalter. www.lesen-in-deutschland.de/html/content.php?object=journal&lid=625 (13.12.09)

Tracy, Rosemarie sucht den Weg in die Kindergärten/ Effiziente Sprachförderung für Migrantenkinder in den Zeiten nach PISA

www.uni-protokolle.de/nachrichten/id/16413/

Burmeister, Petra Dr.; Powerpoint Präsentation 13.12.09: www.e-a-f-e.de/mastercms8/awofiles/Meldungen/Dateien/BeitragBurmeisterDortmund0206.pdf

www.sadg.de/lehrer/documents/ElternbroschuereGIFIL.pdf

Experten :

Kt. Graubünden: Stephan Hug, ancien directeur d'école bilingue de Samaden, directeur des écoles à Zuchwil

Cathomas, Rico Dr. ; « Scola bilingua » Eintauchen in die zwei- und mehrsprachige Schule. Stadtschule Ilanz, Scola dil marcau da Glion.
http://schule-ilanz.icsurselva.ch/uploads/media/Scola-bilingua_RCathomas_01.pdf

Jäncke, Lutz; Prof. für Neuropsychologie, Universität Zürich

In english: USA, dual-way immersion (Reziproke immersion)

Center for Applied Linguistics. (2009). *Directory of Two-Way Bilingual Immersion Programs in the U.S.* Retrieved {13th december 2009}, from <http://www.cal.org/twi/directory>

Chacón, A. M., & Hamerla, S. (2008). Reinventing a dual language program. *The ACIE Newsletter*, 11(2), 1,9-11.

Lindholm-Leary, K. J., & Howard, E. R. (2008). Language development and academic achievement in two-way immersion programs. In T. W. Fortune & D. J. Tedick (Eds.), *Pathways to Multilingualism: Evolving Perspectives on Immersion Education* (pp. 177-200). Oxford, UK: Blackwell.

Howard, Elisabeth, R., & Sugarman Julie (2007) *Realizing the Vision of Two-Way Immersion: Fostering Effective Programs and Classrooms*. Center for Applied Linguistics and Delta Publishing Company.

Sugarman, J., & Howard, E. R. (2007). Top ten items on the research agenda for two-way immersion. *ACIE Newsletter*, 10(3), 11, 14.

Howard, E. R., & Sugarman, J. (2007). *Realizing the Vision of Two-Way Immersion: Fostering Effective Programs and Classrooms*. Washington, DC and McHenry, IL: Center for Applied Linguistics and Delta Systems, Co.

Carrera-Carrillo, L., & Smith, A. R. (2006). *7 steps to success in dual language immersion*. Portsmouth, NH: Heinemann.

Dumais, C. (2005). *Teachers' perceptions of successful English language development practices: A study of program delivery models, instruction and support services at two high performing two-way immersion elementary schools*. Unpublished doctoral dissertation, Pepperdine University, Malibu, CA.

Lindholm-Leary, K. J. (2005). *Review of Research and Best Practices on Effective Features of Dual Language Education Programs*. Retrieved February 6, 2006, from <http://www.cal.org/twi/guidingprinciples.htm>

und allgemein

Basisstufe-Grundstufe www.edk-ost-4bis8.ch

Dossier Schulpraxis 9, Altersgemischtes Lernen, Fragen aus der Praxis- wissenschaftlich beantwortet. LEBE (avril 2008)

Arbeitspapier der Projektkommission 4bis8 der EDK-Ost und Partnerkantone

Leitideen zum Rahmenkonzept Grundstufe und Basisstufe (décembre 2007)

7 Appendices

7.1 Appendice 1 : lettre de la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne datée du 26 novembre 2009

Erziehungsdirektion
des Kantons Bern
Direction de
l'instruction publique du
canton de Berne

Sulgenackerstrasse 70
3005 Berne
Téléphone 031 633 85 11
Télécopte 031 633 83 55
www.eiz.ch
eiz@eiz.ba.ch

Direction de la formation, de la
prévoyance sociale et de la culture
M. Pierre-Yves Moeschler
Directeur
Rue Centrale 49
Case postale
2501 Biemme

4810.100.106.708 (491369)

Berne, le 26 novembre 2009

Filière bilingue – décision de la Direction de l'instruction publique

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous confirmer que nous sommes intéressés par le projet que vous avez présenté car été et que nous allons le soutenir comme convenu dans les entretiens avec nos services. Ce soutien est possible car vous avez su faire évoluer le projet d'août 2008 pour l'inscrire dans le cadre légal actuel.

Nous partageons votre avis de mettre en oeuvre ce projet pour une période de quatre ans et de décider de sa prolongation un an avant le terme de cette période. Cette démarche pédagogique donne le temps de répondre aux questions encore ouvertes et de trouver des solutions adaptées à chaque cycle. De plus, elle permet de bénéficier des expériences faites dans ce domaine, ce qui est un avantage incontestable.

La ville de Biemme pourra organiser une filière bilingue de deux classes par degré scolaire dès l'année scolaire 2010-11, composée pour moitié d'élèves francophones et germanophones regroupés dans des classes situées dans un seul bâtiment scolaire.

Dans un premier temps, ce projet concernera les 4 premières années, soit l'école enfantine (EE1 et EE2) et l'école primaire (1P et 2P). La décision de poursuivre dans le cycle suivant se prendra une année avant (en 2013) que les élèves ne le commenceront (2014-15).

Cette filière sera organisée selon l'article 9a de la Loi sur l'école obligatoire (LEO), RSB 432.21(0) et les conditions cadres y relatives précisées dans les plans d'études sont à respecter.

Le soutien du canton se concrétise par un accompagnement et une évaluation du projet et par le financement de prestations supplémentaires comme décrit ci-dessous :

1. L'organisation du projet prévoit un groupe de pilotage au niveau de la commune et un groupe d'accompagnement constitué de représentants de la commune et du canton. Pour le canton, ce groupe d'accompagnement comprendra des représentants de l'inspection scolaire et de la SREP.
2. L'accompagnement et l'évaluation seront assurés par la SREP. L'ampleur de l'évaluation sera définie par la SREP en fonction de ses ressources.

3. La formation continue du corps enseignant sera prise en charge dans le cadre de l'article 9a LEO, c'est-à-dire comme spécifié dans les conditions cadres relatives à l'enseignement par immersion.

4. Le pool général de l'école comprendra de 3,5 à 7% d'engagement pour la direction du projet, selon l'annexe 4 de l'OSE. Pour soutenir le projet, l'OEKO a décidé d'accorder 7% d'engagement dans la phase de lancement déjà (jusqu'à l'atteinte de 10 classes impliquées).

5. Afin de compléter l'enseignement par immersion (environ 45% du temps scolaire), il est prévu d'introduire deux leçons d'enseignement supplémentaires en L2 en 1P et 2P. La Direction de l'instruction publique autorise cet enseignement supplémentaire pour cette première phase de projet sous la dénomination « offre de l'école / Angebot der Schule ». Cet enseignement correspondra à 4 leçons hebdomadaires en 2012-13 et à 8 leçons hebdomadaires en 2013-14.

Nous espérons que ces éléments vous permettront de mettre en place ce projet dans les meilleures conditions possibles et nous vous souhaitons plein succès dans cette tâche.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

Le Directeur de l'instruction publique

Bernhard Pulver
Conseiller d'Etat

31.11.09

Copie à :
- OEKO (MSU, DCH, JOK, MOS, ESO)
- SREP (CHM)
- Inspections scolaires concernées